

DEPARTEMENT DE LA VIENNE

COMMUNE DE DIENNE

AFFICHAGE DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 08 SEPTEMBRE 2017

Convocation du 29/08 2017 – affichage du 01/09/2017 – conseillers présents : 8 – absents : 6

Pouvoir : 0 – Secrétaire : Sébastien Chauveau

Approbation du procès-verbal du 24/07/2017 (envoyé par messagerie).

Ecole : point sur la rentrée effectuée sans problème, 76 élèves sur 3 cycles. Activité piscine réservée aux plus jeunes au lieu des grands. Salle de lecture aménagée dans l'ancienne bibliothèque. Salle de classe du cycle 3 : prévision de travaux de carrelage. Actualités sur les contrats aidés : renouvellement uniquement dans le cas où les aides du département seraient reconduites. Réforme des rythmes scolaires : reconduction cette année à l'identique ; le changement se fera l'année suivante selon souhait des parents et du corps enseignant et conditionnée aux aides des contrats aidés. Un questionnaire sera distribué aux parents (sauf CM2). TAPS : le conseil décide d'y mettre fin.

Cantine : suite augmentation des tarifs du prestataire SPRC au 01/09/2017 : enfants 2.90 €, adultes : 4.50 €

Garderie : tarifs au 01/09/2017 : 1.10 € le matin, 1.60 € le soir. Pas de changement sur le règlement (sauf nouveaux tarifs).

Transports scolaires (collèges) : prendre contact avec le service départemental suite problèmes avec nouveau transporteur.

Activ 3 : délibération complémentaire d'achat d'équipements (copieur, auto-laveuse, équipements restauration) afin de percevoir le montant total de la subvention accordée.

Travaux VRD rue de la Fosse Neue (pose de tuyaux d'un côté du fossé) : accord pour devis de 731.60 € HT – 877.92 € TTC

Viabilisation du terrain du hangar : recours au cabinet de géomètres pour faire le plan de recollement.

Stade : court-circuit dans coffret électrique, devis de réparation reçu et mis en attente de réparations de l'assurance.

Utilisation de la salle des fêtes : CR de la réunion avec les associations, une clé sera donnée à deux associations et un contrat à l'année sera signé avec demande de caution (restituée en fin d'année) et attestation d'assurance. Les créneaux d'occupation devront être respectés.

RIFSEP : décret paru pour les adjoints techniques, la délibération définitive avec montants mini-maxi de l'IFSE et CIA peut être prise définitivement et suivie des arrêtés individuels (au 01/10/2017).

Recensement 2018 : réunion de préparation avec l'INSEE.

Informations et documents divers mis à disposition en mairie

Affichage du 12/09/2017

le Maire, Christian LARGEAU

